

Sous-section 1.—Terres fédérales.*

Les terres et ressources naturelles situées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie Britannique, anciennement administrées par le gouvernement fédéral, furent transférées à leurs provinces respectives en 1930. Voir à ce propos l'Annuaire de 1931, p. 1030.

Depuis, les terres fédérales comprennent les Territoires du Nord-Ouest, y compris l'archipel arctique et les îles du détroit et de la baie d'Hudson, le Yukon, les Parcs nationaux (voir pp. 49-52), les réserves indiennes (voir p. 1087), les sites historiques situés dans toutes les provinces, certaines terres de l'artillerie et de l'amirauté que le gouvernement fédéral détient depuis la Confédération et qu'il donne à bail, qu'il vend ou dont il s'efforce de retirer le meilleur revenu; enfin, les terres publiques précédemment aliénées mais dont la Couronne a repris possession, et sur lesquelles des fonds publics ont été dépensés.

La plus grande partie des terres fédérales sont celles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; la superficie globale en est d'environ 936,680,000 acres, soit 42 p.c. de la superficie en terre du Canada entier. La limite sud du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest est constituée par le 60ème degré de latitude nord. Les villes d'Oslo, de Stockholm et de Léningrad sont situées près de cette ligne, tandis que les trois-quarts environ de la Norvège, les deux-tiers de la Suède, la Finlande entière et une grande partie de la Russie s'étendent plus au nord.

C'est surtout depuis dix ans qu'on s'intéresse à la partie septentrionale du domaine national. Jusqu'en 1931, elle relevait d'un département administratif spécial du ministère fédéral de l'Intérieur (département du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest), mais depuis le transfert des ressources naturelles du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, ainsi que de la zone ferroviaire et du quadrilatère de la rivière La-Paix aux administrations provinciales respectives, elle tombe sous la juridiction de la Branche des Terres, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, ministère de l'Intérieur. La Gendarmerie à cheval est chargée d'y maintenir l'ordre. Voici quelques détails se rapportant à l'administration de chaque territoire.

Territoires du Nord-Ouest.—Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est dévolu à un commissaire, un commissaire-adjoint et un comité composé de cinq membres siégeant à Ottawa. L'administration est confiée au ministère de l'Intérieur, agissant par l'entremise de la branche déjà mentionnée. Pour les fins administratives, les Territoires forment trois subdivisions provisoires, savoir; les districts de Mackenzie, Keewatin et Franklin. C'est le premier qui jusqu'ici est le mieux connu et le plus développé, des postes de trafic et des endroits habités s'échelonnant le long des grands cours d'eau qui forment le système du fleuve Mackenzie. Fort Smith, chef-lieu du district, est situé sur la rivière de l'Esclave, au nord des rapides. De là à l'océan Arctique, la navigation se fait sans interruption sur un parcours d'environ 1,369 milles et les vaisseaux peuvent se rendre jusqu'à l'île King William en longeant le littoral arctique.

L'administration assure un service médical et infirmier, elle accorde des subventions aux Eglises anglicane et catholique pour l'instruction et l'hospitalisation, et elle a établi un excellent service de courrier par bateau et avion, un réseau d'autostrades et un système de radio qui relie Fort Smith, Resolution, Simpson, Norman et Aklavik à Edmonton (Alberta), Dawson et Mayo (Yukon). Il y a des postes indicateurs de direction et des stations météorologiques à Coppermine et Chesterfield. Les compagnies minières ont aussi des postes privés.

* Revisé par J. Lorne Turner, Directeur du Service des Terres, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, ministère de l'Intérieur.